

# DEMANDE D'INSCRIPTION AU START-UP LAB By Foire de Paris

HORS-SERIE MAISON 26 OCTOBRE – 04 NOVEMBRE 2018

**N° DE DOSSIER :**  
(Réservé à l'organisation)

DEMANDE A REALISER EN LIGNE AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2018

**Responsable du dossier :** .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....

**Contact opérationnel :** .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....

**Société / Raison sociale** ou Nom + Prénom : .....

Adresse : .....

*Pour les sociétés commerciales :*

Siren : .....

Registre du Commerce : .....

N° TVA Intracommunautaire : .....

**POUR POSTULER VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT RENSEIGNER EN LIGNE LES FORMULAIRES  
ACCESSIBLES <https://www.foiredeparis.fr/Espace-Pro/Decouvrez-Hors-Serie-Maison/Actualites/Start-Up-Lab-Foire-de-Paris>**

**ET FAIRE PARVENIR A L'ORGANISATEUR**

à l'adresse [concours.startup@foiredeparis.fr](mailto:concours.startup@foiredeparis.fr), les éléments destinés à être présentés aux membres du jury :

- > le descriptif de votre société / produits / service dûment complété en ligne
- > des visuels du produit / service (photographies en haute définition)
- > une vidéo explicative du produit / service.

## INSCRIPTION PRODUIT

POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER PLUSIEURS PRODUITS EN RENSEIGNANT PLUSIEURS DEMANDES D'INSCRIPTION

## ENGAGEMENT

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Start-up Lab By Foire de Paris 2018, dont je possède un exemplaire, et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses.

**Je demande mon inscription au Start-up Lab By Foire de Paris 2018 et déclare être dûment habilité et disposer des pouvoirs nécessaires à la contractualisation de la présente inscription.**

Nom du signataire (en capital) : ..... Fonction du signataire dans l'entreprise : .....

Lieu

Date

*Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par COMEXPOSIUM - 70 avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris La Défense cedex afin de gérer votre inscription et votre participation au Start-up Lab By Foire de Paris, ainsi que pour vous faire part des actualités et des offres commerciales, selon le choix que vous aurez exprimé. Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telle sur le formulaire. Sans ces données, notre société ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande.*

*Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives (i) les services internes à notre société chargés de la gestion du Salon, (ii) les prestataires habilités par notre société en lien avec la gestion et l'organisation du Salon, et en fonction de vos choix, le groupe COMEXPOSIUM et nos partenaires. Vos données à caractère personnel sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de votre dernière manifestation d'intérêt.*

*Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM – Grand prix de l'innovation Foire de Paris- 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou [privacy@comexposium.com](mailto:privacy@comexposium.com). Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).*

*Vous êtes susceptibles de recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les salons FOIRE DE PARIS et FOIRE DE PARIS HORS-SERIE MAISON.*

*Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher la case ci-contre*

*Je souhaite recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les autres événements du groupe COMEXPOSIUM : Salon International de l'Agriculture, Salon du Cheval, Salon du Tourisme, Rétromobile, Paris Games Week....*

*Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires de FOIRE DE PARIS et du groupe Comexposium.*

# RÈGLEMENT DU START-UP LAB BY FOIRE DE PARIS

## 26 OCTOBRE – 04 NOVEMBRE 2018

### 1. ADHESION AU REGLEMENT DU START-UP LAB

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») est applicable à l'ensemble des participants (ci-après dénommés « Participant (s) ») demandant leur inscription au Start-up Lab by Foire de Paris (ci-après dénommé le « Start-up Lab »), organisé par la société COMEXPOSIUM, SAS au capital de 60.000.000 euros, RCS Nanterre 316 780 519, dont le siège social est sis 70, avenue du Général de Gaulle –92058 Paris La Défense, (ci-après dénommé « l'Organisateur ») à l'occasion de HORS SERIE MAISON by FOIRE DE PARIS qui se tiendra du 26 octobre au 5 novembre 2018, au parc des expositions de la Porte de Versailles (ci-après le « Salon »).

Le START-UP LAB a ainsi pour objet d'accorder de la visibilité et de récompenser 5 nouveaux projets / prototypes en mettant ces derniers en avant dans le cadre du Salon.

Dans le cadre de sa demande d'inscription, le Participant a déclaré avoir pris connaissance du Règlement ainsi que de l'ensemble des renseignements concernant le détail de sa participation dans la rubrique « Infos pratiques » de l'Espace Exposants accessible depuis le site internet du Salon, et s'est engagé à en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Toute admission au START-UP LAB implique l'adhésion totale et entière du Participant au Règlement ainsi qu'à l'ensemble des documents qui y sont visés.

L'Organisateur se réserve la faculté de modifier le Règlement, sans préavis. Toute modification sera portée à la connaissance du Participant. Les modifications résultant d'évolutions de la réglementation et/ou liées à la sécurité des personnes et des biens seront d'application immédiate sans qu'il soit nécessaire de recourir à la signature d'un quelconque document.

### 2. ENGAGEMENT – ADMISSION

#### 2.1 Critères de participation :

Le Start-up Lab By Foire de Paris est ouvert aux Participants remplissant les conditions suivantes :

- Avoir renseigné en ligne une demande d'inscription et adressé à l'Organisateur l'ensemble des éléments demandés avant le 28 septembre 2018,
  - Être le fabricant du produit ou service présenté ou être dûment mandaté ou autorisé par ce dernier,
  - Ne présenter que le produit ou service visé dans la demande d'inscription lequel doit par ailleurs répondre à l'ensemble des critères suivants :
- a) Ledit produit ne doit pas être commercialisé b) Le produit ou service présenté peut être en cours de prototypage ou de campagne de crowdfunding.
- Il est rappelé que chaque Participant peut présenter plusieurs produits ou services.

#### 2.2 Modalités d'inscription :

Seules les demandes d'inscription entièrement renseignées en ligne avant le 28 septembre 2018 pourront être prises en considération.

Chaque demande devra par ailleurs être obligatoirement accompagnée :

- de la fiche descriptive du produit,
  - des visuels du produit (photographies en JPEG haute définition),
  - d'une vidéo explicative du produit,
- A défaut de production de ces éléments indispensables à l'appréciation des membres du jury, l'Organisateur pourra refuser l'inscription du produit.

#### 2.3 Sélection par l'Organisateur / Admission :

L'Organisateur étudiera toute demande de participation au START-UP LAB et sélectionnera, parmi les demandes reçues, 20 Participants qui seront admis à présenter leurs produits /services sur le Salon.

A cet égard, l'Organisateur appréciera notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'adéquation entre son offre de produits et services et le positionnement du START-UP LAB ,
- la neutralité du message que le demandeur pourrait délivrer dans le cadre du START-UP LAB .

Toute forme de prosélytisme ou de militantisme pouvant contrevenir au bon déroulement du START-UP LAB est strictement interdite.

La décision de l'Organisateur (acceptation ou refus) sera notifiée au Participant par e-mail.

En cas d'acceptation de la demande d'inscription au START-UP LAB par l'Organisateur, l'Organisateur et le Participant sont définitivement engagés l'un à l'égard de l'autre par un contrat dont le contenu est constitué par la demande d'inscription du Participant acceptée par l'Organisateur et par le Règlement. Il est expressément précisé que le rejet d'une demande d'inscription est une décision discrétionnaire de l'Organisateur et ne saurait donner lieu à des dommages-intérêts. L'Organisateur est seul juge du lieu de placement du produit présenté.

### 3. ANNULATION

Toute annulation, par le Participant, de sa participation au START-UP LAB devra être communiquée à l'Organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Si cette annulation intervient avant le 15 Octobre 2018, le Participant ne sera redevable d'aucune pénalité.
- Si le désistement intervient à partir du 15 Octobre 2018, Le Participant s'oblige à régler à l'Organisateur la somme de 500 € à titre de pénalité. Il en sera de même si l'Organisateur si le Participant n'a pas remis son produit la veille de l'ouverture du START-UP LAB .

### 4. DETAIL DES PRIX - COMPOSITION ET DÉCISIONS DU JURY –

Le Jury, composé de journalistes et/ou experts du secteur des start-up remettra 3 Prix :

#### START-UP LAB –

- 1er Prix
- 2ème prix
- 3ème prix

#### Prix du Public

L'ensemble des Participants au START-UP LAB concourent également, au « Prix du Public ». Il sera ainsi décerné 1 Prix du public. Les visiteurs du Salon seront invités à voter, entre le 26 Octobre 2018 et le 04 novembre 2018 via des tablettes installées au sein du Salon. le produit ayant recueilli le plus grand nombre de votes sera désigné « Prix du Public ».

#### Prix Allianz

L'ensemble des participants au START-UP LAB concourent également pour le Prix Allianz qui a pour but de remettre un prix à l'innovation en lien avec la prévention, la sécurité de la maison, l'assurance .....

### 5. DÉROULEMENT / DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les Participants au START-UP LAB devront remettre leurs produits à l'Organisateur la veille de l'ouverture au public du Salon, soit le jeudi 25 Octobre 2018.

Ils s'engagent à être présents le vendredi 26 Octobre au matin, afin de :

- donner toutes les instructions et recommandations qu'ils jugent utiles à l'animateur désigné par l'Organisateur, pour que ce dernier présente les produits aux visiteurs durant toute la durée du Salon,
  - répondre aux éventuelles questions des membres du Jury.
- Toutefois, les Participants sont libres de ne pas faire appel à l'animateur proposé par l'Organisateur.

Les Participants s'engagent à ne communiquer que des informations exactes et sincères, et notamment à éviter toute omission ou imprécision de nature à induire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le Jury se réserve le droit de retirer une récompense déjà attribuée et de motiver ce retrait vis à vis de la presse.

A l'issue de ces présentations, le Jury attribuera, les prix du START-UP LAB , lors d'une réunion de vote final qui se tiendra le 26 Octobre en début d'après-midi en direct du Salon.

Les décisions des Jurys sont souveraines, discrétionnaires et ne sont pas susceptibles de recours.

Concernant le vote en ligne sur site (tablettes) permettant de distinguer, le « Prix du Public », il est convenu que l'Organisateur pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un prix , le non-respect des présentes, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du START-UP LAB , pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du START-UP LAB est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par l'Organisateur à son encontre.

La cérémonie publique de remise des Prix aura lieu le 26 Octobre après-midi sur le Salon.

Les Participants au START-UP LAB devront venir retirer leurs produits sur le Salon à l'issue de la fermeture de celui-ci au public, soit le 04 Novembre avant 21h.

### 6. RÉCOMPENSES

Les lauréats se verront remettre par l'Organisateur un trophée et un sticker représentant le logo du « Start-up Lab by Foire de Paris 2018 ».

Par ailleurs, les lauréats pourront communiquer sur leur produit récompensé en utilisant le logo du « Start-up Lab By Foire de Paris 2018 » qui leur sera remis par l'Organisateur, et en respectant la charte d'utilisation qui leur sera également remise. Les Participants non lauréats pourront communiquer sur leur sélection officielle en utilisant le logo du « Start-up Lab By Foire de Paris 2018 » qui leur sera remis par l'Organisateur, et en respectant la charte d'utilisation qui leur sera également remise.

Toute référence commerciale ou publicitaire à un prix reçu dans le cadre du présent concours devra spécifier l'intitulé exact de celui-ci, l'année de l'attribution et la catégorie dans laquelle le projet a reçu la distinction.

Les récompenses attribuées ne peuvent avoir valeur d'agrément ou d'homologation de quelque façon que ce soit.

### 7. MODIFICATION / ANNULATION DU START-UP LAB PAR L'ORGANISATEUR

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger la période de candidature, de modifier ou d'annuler le START-UP LAB , si les circonstances l'exigent. L'Organisateur est tenu d'en informer les Participants, mais sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

### 8. ASSURANCES

#### a) Assurance

L'organisateur propose aux Participants d'adhérer au contrat d'assurances qui a été souscrit par COMEXPOSIUM ASSURANCES, pour le compte des exposants du Salon. Ce contrat d'assurance garantit les dommages aux biens des exposants qui adhèrent à cette police en souscrivant l'assurance proposée dans le cadre de la demande d'inscription. Les montants des garanties sont précisés dans le Règlement d'assurance consultable sur le site internet accessible à l'adresse [www.exposer.foiredeparis.fr](http://www.exposer.foiredeparis.fr). En souscrivant aux garanties d'assurances offertes et détaillées dans le règlement d'assurance précité, le Participant adhère au contrat d'assurance souscrit par COMEXPOSIUM ASSURANCES.

#### b) Assurance complémentaire

Sur demande formulée à l'Organisateur, le Participant peut souscrire, des garanties complémentaires au-delà des sommes prévues par la garantie principale moyennant paiement d'une prime calculée sur la valeur des capitaux excédentaires.

#### c) Responsabilité civile

Le Participant déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile et celle de toute personne participant directement ou indirectement à l'exercice de ses activités et/ou de celles de sa société, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui, à l'occasion de sa participation et /ou de celle de sa société au START-UP LAB (y compris pendant les périodes de montage et de démontage).

#### d) Renonciation à recours

Tout Participant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre l'Organisateur, la société gestionnaire du site où se déroule la manifestation et leurs assureurs, pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à ses biens ainsi qu'à ceux de ses préposés.

Exception faite des actes de malveillance, il est précisé qu'à titre de réciprocité, la société gestionnaire du site accueillant la manifestation, l'Organisateur et leurs assureurs respectifs renoncent à tous recours contre le Participant et son assureur pour les dommages affectant leurs biens et matériels et dont la responsabilité incomberait au Participant.

#### **9. SÉCURITÉ DES PRODUITS**

Le Participant certifie que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assume l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être recherchée à cet égard.

#### **10. PROTECTION DES PROJETS**

Il appartient aux Participants, de s'assurer préalablement à leur inscription au START-UP LAB, que leurs droits de propriété industrielle ont été préservés et, le cas échéant, les brevets correspondants déposés. Il est rappelé qu'aux termes des articles L611-11 et L611-13 du Code de la Propriété Intellectuelle que les dépôts de brevets en France doivent, pour être recevables, être effectués moins de six mois après la divulgation de l'invention au public.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux utilisations commerciales ou non qui pourraient être faites des projets présentés dans le cadre du START-UP LAB et ce en fraude avec les droits des Participants.

#### **11. DIFFUSION DES INFORMATIONS ET PROMOTION**

Les Participants autorisent expressément et gracieusement l'Organisateur et son partenaire Allianz à utiliser le nom des produits présentés ainsi que leur description et les images représentant ces derniers, qu'elles soient animées ou non, à toutes fins de communication promotionnelle liée au START-UP LAB et à la promotion du Salon.

Chaque Participant autorise à cet égard l'Organisateur et son partenaire Allianz à utiliser l'image du produit ou toute reproduction de ce produit, sur tous supports off-line et online (internet et réseaux sociaux notamment).

Les Participants autorisent par avance l'utilisation de leurs nom, adresse et photographie dans toute action publi-promotionnelle liée au START-UP LAB, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix éventuellement gagné et ce pendant une durée de 5 ans.

Par ailleurs, les résultats du START-UP LAB et le nom des lauréats pourront être communiqués à la presse dès le 26 Octobre 2018 et feront l'objet d'une promotion particulière par l'Organisateur et son partenaire Allianz.

#### **12. PRISE DE VUE / MARQUES**

Le Participant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par l'Organisateur :

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés.
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment Internet, notamment publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée.
- à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de cinq ans à compter de la réalisation de sa demande d'inscription.

#### **13. RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les éléments qui lui sont fournis dans le cadre du START-UP LAB. Les produits et marques et plus généralement toutes les œuvres et éléments fournis à l'Organisateur sont présentés sous la seule responsabilité du Participant, qui supporte seul l'ensemble des droits éventuels. Le Participant dégage l'Organisateur des responsabilités civiles, pénales que celui-ci pourrait encourir du fait de la présentation des éléments réalisés à la demande du Participant. Le Participant indemniserà l'Organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action engagée contre lui relativement à cette présentation.

#### **14. APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Toute inscription au START-UP LAB implique l'adhésion totale au Règlement. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par le Participant, sera considérée comme nulle et non avenue.

En cas de difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci, l'Organisateur recherchera une solution amiable avec les Participants.

A défaut toute contestation est de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

#### **15. INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation au START-UP LAB que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du prix, sont collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Les données collectées sont exclusivement destinées à l'Organisateur. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du START-UP LAB.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du START-UP LAB sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du START-UP LAB entraînera l'annulation automatique de sa participation au START-UP LAB.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM – START UP LAB Foire de Paris - 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou [privacy@comexposium.com](mailto:privacy@comexposium.com). Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

#### **16. DÉPÔT LÉGAL**

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP CHAPUIS BUZY, huissiers de justice, 10, rue Pergolèse - 75016 Paris – France.

Le règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : COMEXPOSIUM –START UP LAB Foire de Paris – Olivier KELLERMAN – 70, avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris La Défense Cedex.